

La récidive des infractions continues

Par **Godefroi**, le **26/02/2014 à 12:03**

Bonjour à tous!

Pensez-vous qu'une personne condamnée pour une infraction continue (par exemple l'occupation illégale d'une terre du domaine de l'Etat -ce qui constitue en droit congolais - RDC- une infraction pénale), et qui reste dans la même situation infractionnelle, se trouve dans l'hypothèse de la récidive, ou qu'elle est entraînée de perpétrer la même infraction qu'elle avait commencée à commettre avant sa condamnation? Dans la deuxième hypothèse, quel serait le sort de l'action publique mue pour les faits constituant la continuation de l'infraction depuis la condamnation?